

BUREAU

Séance du 9 mars 2023

Délibération BU_20230309_002

Mission d'audit et de consultance: avenant n°1 au marché

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n° n°2022-22 passé avec la société Public Impact Management ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé ;

Considérant le besoin d'une action de formation efficace et pertinente et qui s'inscrit dans la continuité de l'identification de sa nécessité ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2022-22 passé avec la société Public Impact Management est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET